

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS PUBLICS SUR L'EXAMEN DU MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION (MII)

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
1.	Accès au MII	<ul style="list-style-type: none"> -Nous convenons qu'il faut élargir l'accès au MII pour permettre de déposer un plus grand nombre de requêtes (p. 8 & 9 du Projet de rapport). - Un « risque » ou la « probabilité d'un préjudice » devrait suffire pour introduire une plainte et il faudrait utiliser ces expressions en lieu et place du terme « lésés » (p. 9 du Projet de rapport) -Un guide de l'utilisateur rédigé dans un langage plus simple devrait être élaboré à l'intention des collectivités locales au lieu de redéfinir les termes utilisés dans la Résolution d'habilitation (p.10). - Affectation de ressources accrues à la vulgarisation. - Les politiques et les procédures de la Banque devraient être distribuées (en intégralité et en résumé) et diffusées dans les langues nationales quand c'est possible. 	Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)
		Le style utilisé dans la Résolution et les règles est hautement technique et juridique.	John d. Zielinski Consultant en gestion de l'intégrité (États-Unis)
		Les règles doivent être formulées de manière facilement accessible et compréhensible par l'homme ordinaire afin d'encourager les plaignants potentiels à utiliser le mécanisme.	-Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis) -Serge Selwan (États-Unis)
		- Proposer la prorogation éventuelle du délai d'admissibilité du dépôt d'une requête jusqu'au moment du remboursement du prêt, pour élargir l'accès aux requérants éventuels. Ils font remarquer que cela alignerait aussi la pratique sur la position juridique généralement acceptée selon laquelle les politiques de la Banque s'appliquent tant que le prêt est échu.	Richard Bissell & Suresh Nanwani
2.	Conditions requises pour déposer les plaintes/ Requêtes	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la recommandation visant à permettre à CRMU de recevoir des plaintes oralement, et par téléphone, télécopie, courriel ou par d'autres moyens (p.15). - Le fait d'établir que la confidentialité des requérants est « garantie » NE devrait PAS être laissé à l'appréciation du directeur, comme c'est le cas actuellement. -Nous convenons qu'il n'est pas réaliste de demander que la politique de la BAD qui est censée ne pas avoir été 	Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-unis)

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
		<p>respectée soit citée, il ne faudrait pas exiger cela. Néanmoins, ils ont souligné que les règlements actuels disposent qu'« autant que possible », la politique/procédure en question devrait être citée. Aucun changement n'est donc nécessaire, il faudrait plutôt que les directives données au personnel et aux collectivités insistent sur le fait que ces informations ne sont pas exigées, mais qu'elles peuvent s'avérer utiles.</p> <p>- Appuie la recommandation relative à l'utilisation du courrier électronique pour transmettre les plaintes à CRMU, en raison de la faible capacité des services de la poste dans certains pays africains.</p> <p>- Propose qu'en plus des plaintes écrites, l'on doit également admettre l'enregistrement des conversations entre CRMU et les plaignants potentiels, sur les questions d'orientation posées aux plaignants par CRMU telles que : les effets du projet sur eux, ce que la Banque a fait ou a omis de faire et qui est à l'origine des effets négatifs, et est-ce que les requérants ont porté leurs doléances à l'attention de la Direction de la Banque.</p>	<p>-Serge Selwan (États-Unis)</p>
3.	Qui peut déposer une requête ?	<p>-Il faudrait donner le pouvoir à CRMU de recevoir les requêtes soumises par tout individu (une personne ou plus), ou organisme international ou local.</p> <p>- Sinon, le MII peut s'inspirer du Mécanisme de plainte à l'encontre des projets de la BERD (mai 2009), qui permet à une personne ou plus, vivant dans une zone affectée ou qui a un intérêt économique dans une zone affectée par un projet, de déposer une plainte relative à une initiative visant la résolution d'un problème, et à une personne ou plus, ou à une organisation de la société civile ou à un groupe, de déposer une plainte relative à une vérification de la conformité.</p> <p>-Soutenir la recommandation visant à donner aux administrateurs de la Banque et aux entités gouvernementales locales le droit de déposer des plaintes. (p.16).</p>	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p> <p>- Richard Bissell & Suresh Nanwani</p> <p>- Henry M. Bazira du <i>Water Governance Institute</i> (Ouganda)</p> <p>Richard Bissell & Suresh Nanwani</p> <p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p>
4.	Localisation des requérants et question de la	<p>- La requête doit être déposée par des personnes, des organisations ou des groupes de personnes, qu'ils soient basés ou non dans la zone du projet. Toutefois, il est essentiel que les représentants, locaux ou internationaux, obtiennent le consentement préalable des parties ou des communautés affectées quand c'est possible, et qu'ils fournissent une preuve</p>	<p>Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer</p>

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
	<i>qualité pour agir</i>	<p>lorsque ce n'est pas possible (p.15).</p> <p>- Il faudrait supprimer l'exigence faite au requérant de porter le problème à l'attention de la Direction de la Banque. Sinon, une dérogation devrait être accordée si les requérants affirment qu'un tel contact serait futile ou préjudiciable pour le requérant.</p>	Kalafut (États-Unis)
5.	Projets des secteurs public et privé	- Le MII devrait avoir le pouvoir de recevoir des plaintes relatives à toute politique ou procédure opérationnelle de l'une des entités du Groupe de la BAD concernant <i>des projets des secteurs public & privé</i> . Aucune exception ne devrait être faite quant au champ que le MII devrait couvrir en ce qui concerne les politiques et les procédures régissant les opérations du secteur privé.	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p> <p>-Ted Downing du <i>International Network on Displacement and Resettlement (INDR)</i> (Réseau international sur les déplacements et les réinstallations)</p> <p>-Richard Bissell & Suresh Nanwani</p>
6.	Politiques du Groupe de la Banque	<p>-Nous soutenons le fait que le Groupe de la Banque devrait veiller à la distribution rapide et en temps opportun de ses politiques et procédures (en intégralité et en résumé) et à leur diffusion en langues nationales, autant que possible, surtout auprès de toutes les communautés susceptibles d'être affectées par des projets de la BAD.</p> <p>-La Banque devrait élaborer un programme systématique de formation des cadres de direction à l'interprétation et à l'application de ses politiques, procédures et directives pertinentes.</p>	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway& Jennifer Kalafut (États-Unis)</p> <p>-Ted Downing-INDR</p> <p>Ted Downing-INDR</p>
7.	Choix entre résolution des problèmes & vérification de la conformité	-Il faudrait donner le pouvoir aux requérants de déterminer de quelles fonctions du MII ils ont besoin, la résolution de problèmes ou la vérification de la conformité, au lieu de laisser cette décision au directeur de CRMU comme c'est le cas actuellement.	Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
8.	Vulgarisation	<p>- Appuie la recommandation que la vulgarisation doit être incluse dans la résolution relative à la création du MII. – La Résolution d’habilitation doit expressément investir le CRMU de l’autorité d’élaborer et de mettre en œuvre son propre programme de vulgarisation dans le souci de parvenir à une flexibilité dans la réalisation des activités de CRMU.</p> <p>-Il faudrait affecter suffisamment de ressources à CRMU pour mettre en œuvre et intensifier ses programmes de vulgarisation.</p> <p>-Il faudrait élaborer un guide du personnel pour aider le personnel de la BAD à se familiariser avec le MII. - La BAD devrait activement distribuer des descriptions simples et conviviales du mécanisme, basées sur des illustrations, en langues nationales, ainsi que des versions simplifiées des Procédures de fonctionnement de CRMU et des versions simplifiées des politiques et des procédures de la BAD, à l’ensemble des communautés susceptibles d’être affectées par des projets de la BAD. - On pourrait renforcer la sensibilisation au MII en créant un lien direct avec CRMU sur la page d’accueil du site Web de la BAD.</p>	<p>-Serge Selwan (États-Unis)</p> <p>- Aboubakkar Limbisa d’Africa Movement of Grassroots Non State Organization (AMGO) (Mouvement africain des ONG de base) –RDC - Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p> <p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p>
9.	Action de la Direction relative aux rapports du MII	<p>-Il faudrait fixer une date butoir à laquelle la Direction doit répondre aux rapports du MII et suggérer un délai de 30 jours, comme c’est le cas à la BERD ; en effet, le délai de 3 mois proposé dans le Projet de rapport d’examen du MII est excessivement long (p.25).</p> <p>Propose que le délai accordé à la direction pour réagir aux rapports du MII soit fixé à deux mois, au lieu de l’intervalle de trois mois proposé dans l’avant-projet du rapport sur la revue du MII et qui, à son avis, est très long (p.21).</p>	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p> <p>-Serge Selwan (États-Unis)</p>
10.	Décision d’effectuer une vérification de la conformité	<p>-Le mandat et le pouvoir d’établir s’il convient ou non d’entreprendre une vérification de la conformité devraient exclusivement être dévolus à CRMU (et non aux Conseils ou au Président). Ainsi, l’indépendance et l’efficacité du processus seront renforcées (p.26).</p>	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p>
11.	Effectif de CRMU	<p>-Il faudrait inclure une disposition permettant aux Conseils de limoger le directeur de CRMU « pour un motif valable ». -Nous convenons que le directeur devrait être nommé par les Conseils et non par le Président comme c’est le cas actuellement.</p>	<p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer</p>

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
		<p>-Pour renforcer l'indépendance du mécanisme, il faudrait maintenir l'interdiction faite au directeur d'exercer à la Banque à l'expiration de son contrat.</p> <p>-Nous proposons que tout membre du personnel de CRMU ou tout expert du MII ayant un rôle dans l'établissement de l'éligibilité, la résolution des problèmes ou la vérification de la conformité, soit également frappé d'une interdiction d'exercer à la Banque au terme de son contrat. Ils n'approuvent donc pas la première recommandation qui figure à la page 30 du Projet de rapport, qui dispose que « Tout en préservant l'indépendance du MII, les restrictions qui frappent les modalités et conditions d'emploi de son personnel devraient être revues dans le sens de leur garantir un profil de carrière et partant, de permettre à la Banque de tirer profit de leurs expériences. »</p> <p>-Il faudrait proposer une solution de rechange pour résoudre le problème de la stagnation probable des membres du personnel de CRMU liée à l'interdiction qui leur est faite d'avoir exercé des fonctions au préalable à la Banque.</p> <p>-Nous soutenons que CRMU devrait avoir accès à des fonds pour imprévus pour lui permettre d'exercer ses fonctions (p.29).</p> <p>-Il faudrait conserver le même nombre d'experts (TROIS) et NE PAS l'augmenter.</p>	Kalafut (États-Unis)
12.	Permettre la participation des requérants	-Ils proposent l'inclusion d'une disposition dans les Règlements et procédures de fonctionnement du MII, permettant aux requérants (en même temps que la Direction) de faire des observations sur le Projet de rapport d'enquête du Panel de vérification de la conformité, et que les réponses des requérants et de la Direction soient publiées sur le site Web du MII quand les Conseils ont pris une décision. Ainsi, la participation des requérants sera renforcée au niveau des procédures de responsabilisation, ce qui rendra le mécanisme plus efficace et utile.	-Richard Bissell & Suresh Nanwani
13.	Proposition visant à permettre à CRMU de se prévaloir de la fonction de résolution de problème après la vérification de la conformité (p.33)	-Ils font observer que cette recommandation devrait être examinée avec prudence car les mécanismes de responsabilisation des Banques multilatérales de développement (BMD) sont encore dans une phase expérimentale en ce qui concerne le contrôle des résultats de leurs activités. Deuxièmement, la résolution de problèmes et la vérification de la conformité sont deux activités différentes qui font appel à des compétences distinctes. En tous les cas, le contrôle exige des compétences techniques en matière d'enquête et d'audit.	Richard Bissell & Suresh Nanwani
14.	Indépendance du MII	Il est tout à fait d'accord avec la Recommandation 9 de la page 5, à savoir : "Les conseils devraient se pencher sur les attributions de CRMU en tant que point focal du MII afin de lui conférer toute son autonomie vis-à-	-Serge Selwan (États-Unis)

N°	Question	Commentaires	Nom de la personne/l'organisme qui fait les commentaires
		vis de la direction de la Banque.” Cette recommandation renforcera la crédibilité du MII.	
15.	Techniques traditionnelles africaines de résolution de problèmes	<p>Il approuve que les techniques traditionnelles africaines de médiation figurent sur la liste des techniques de résolution des conflits dans la Résolution d’habilitation. Il soutient toutefois que les principes qui sous-tendent ces techniques ne doivent pas figurer dans la Résolution, pour éviter qu’elle soit très technique.</p> <p>-Il convient de développer la proposition relative à l’inclusion de techniques africaines de résolution de problèmes et leur implication pour le MII.</p>	<p>-Serge Selwan (États-Unis)</p> <p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p>
16.	Interprétation de la Résolution d’habilitation	<p>Il faut prévoir une disposition dans la Résolution qui indique la personne habilitée à interpréter la résolution elle-même - (le département juridique ou le Conseil). Pour ce qui est du panel d’inspection, il doit être mis en place par le Conseil et non par le département juridique.</p>	-Serge Selwan (États-Unis)
17.	Site Web distinct du MII	- Nous soutenons la recommandation visant la création d’un site Web distinct pour le MII en vue de renforcer la visibilité et l’indépendance du MII (p.30).	<p>-Richard Bissell & Suresh Nanwani</p> <p>- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)</p>
18.	Protection des Plaignants	Le Bureau de l’auditeur général doit recevoir les plaintes sur les allégations de représailles soumises par des plaignants, conformément à la politique de dénonciation d’abus et de traitement des griefs “Si l’allégation de représailles émane d’un dénonciateur d’abus sous protection”.	John d. Zielinski Consultant en gestion de l’intégrité (États-Unis)
19.	Commentaire général	- La portée du Projet de rapport d’examen n’est pas clairement définie du fait que plusieurs recommandations semblent avoir pour objectif d’apporter des changements ou des ajouts aux politiques ou aux approches de la BAD en général, ce qui dépasse le champ d’application des Règlements et procédures de fonctionnement du MII de la BAD et de la Résolution d’habilitation du MII de la BAD.	- Natalie Bridgeman, Anne Perrault, David Hunter, Terri Hathaway & Jennifer Kalafut (États-Unis)